



## DECLARATION DE LÂCHER DE BALLONS

### INFORMATIONS CONCERNANT L'ORGANISATEUR, responsable et présent lors du lâcher

Nom de la personne morale éventuelle (*Association, Ecole...*) .....

Nom et Prénom de l'organisateur .....

Titre de l'organisateur éventuel(président, directeur..) .....

Adresse de l'organisateur .....

Numéro de téléphone portable .....

Courriel .....@.....

### INFORMATIONS CONCERNANT LE LACHER DE BALLONS

Date .....

Motif de la manifestation .....

Lieu de la manifestation (adresse précise) il vous appartient d'obtenir une autorisation du maître des lieux .....

Créneau horaire .....

Nombre de ballons prévus .....

**Des mesures de sécurité** très strictes doivent être prises lors du lâcher des ballons :

- les ballons ne doivent pas être liés en grappe ;
- les ballons devront obligatoirement être biodégradables et gonflés à l'aide d'un mélange gazeux composé d'un gaz inerte (azote, hélium pur ou en mélange), à l'exclusion de tout autre gaz combustible ;
- les bouteilles contenant le mélange gazeux seront marquées aux couleurs conventionnelles des gaz qu'elles contiennent et pourvues d'étiquettes portant la mention « gaz destiné au gonflage des ballons baudruche » et entreposées hors d'atteinte des enfants ;
- les ballons devront être constitués d'une enveloppe non réfléchissante pour les radars, d'un volume inférieur à 50 dm<sup>3</sup>, sans charge utile solide autre qu'une carte papier de dimension maximale 8cm X 5cm sans emport de pièce métallique ;
- seul un lâcher de 50 ballons maximum, non reliés entre eux, toutes les cinq minutes est autorisé (ou 100 ballons toutes les cinq minutes pour un lâcher supérieur à 500 ballons)
- la réglementation relative à la publicité devra être respectée.

En tant que déclarant, je certifie exact les renseignements portés ci-dessus et je m'engage à respecter les mesures de sécurité mentionnées ci-dessus.

Fait à .....,  
le.....  
signature

Pour un lâcher supérieur à 500 ballons ou à moins de 10 kms d'une voie rapide, d'un aérodrome ou d'un site militaire, la demande sera complétée avec l'avis du maire de la commune où a lieu le lâcher de ballons.

AVIS DU MAIRE :

Date  
Cachet et signature